

Plus que 4 jours pour rejoindre **l'Action juridique** du Collectif **Info Linky Sol**

Créons une avalanche de 200 plaintes contre ENEDIS !

Pour dire **NON** au compteur/capteur Linky qu'il soit déjà posé ou non

La date limite approche, samedi 09 juin 2018 ! 📢

Alors **contactez-nous pour recevoir le dossier juridique** et nous retourner les pièces*.

Les retardataires pourront adresser leur dossier directement au cabinet de Maître Raffin lundi 11 06 18

Péniche Le Négoce
Face au [10, quai Maréchal Joffre](#)
[69002 Lyon - France](#)

Plus nous serons nombreux, plus notre action aura du poids

Appel à envoyer plus de 80 dossiers d'ici 4 jours, le collectif tout entier doit se mobiliser !

Ce week-end nous organisons une cellule d'action pour tout traiter !

5 arguments chocs :

Parce que vous ne voulez pas affronter seul ENEDIS et vous souhaitez vous appuyer sur un avocat lyonnais,

Parce que d'ici 2021 vous ne souhaitez pas vous retrouver isolé dans votre refus du compteur,

Parce que l'action de groupe permet de résister et de mieux se défendre,

Parce que 2018 sera l'année de toutes les actions juridiques à Lyon, St Etienne, Privas, Valence ! Mais aussi dans d'autres régions !

Parce que 2 procédures valent mieux qu'une ! Notre avocat vient de nous confirmer que les honoraires 40 euros TTC couvriront ce référé ainsi que la procédure au fond contre ENEDIS dans un second temps, dans l'hypothèse où un nombre de plaignants couvre suffisamment ses frais pour deux procédures (c'est le principe même de notre action collective : le plus grand nombre permet la mutualisation des coûts de procédures tout en gardant chaque cas individuel).

Le combat dans une telle affaire nationale est une bataille juridique mais aussi un engagement du plus grand nombre.

« Celui qui résiste peut perdre, celui qui ne résiste pas a déjà perdu » Bertolt Brecht

Alors agissons tous ensemble, chacun peut saisir cette opportunité. Aucune hésitation, l'action juridique est incontournable pour faire monter l'opposition au compteur !

3 éléments d'actualités en notre faveur :

*** Une résidence de copropriétaires de Saint-Denis, soutenue par son syndic FONCIA, a porté plainte contre ENEDIS pour violation de domicile avec effraction et destruction de bien privé.**

Le lien ici =>

<http://lejsd.com/content/le-linky-et-les-hors-la-loi>

*** Le Journal Le Monde ouvre une enquête sur les problèmes du Linky**

Pour participer à

l'enquête : https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2018/06/03/posez-vos-questions-aux-decodeurs-sur-le-compteur-linky_5308993_4355770.html

*** Enquête du magazine ENVOYE SPECIAL le jeudi 14 juin, à 20h55 sur FR2 à propos des "révoltés du compteur linky".**

Un reportage réalisé par l'équipe d'Elise Lucet qui a pris contact avec notre collectif et qui a couvert la Chaîne Humaine du 05 05 2018.

Le lien ici => <http://www.leblogtvnews.com/2018/05/les-revoltes-du-compteur-linky-enquete-du-magazine-envoye-special.html>

Nous avons actuellement une opportunité médiatique sans précédent pour nous faire entendre et il est primordial que nous soyons nombreux à assigner ENEDIS en justice pour tenter d'entraver la mascarade du LINKY et son monde !

**** Nous vous rappelons donc que votre dossier doit être envoyé en deux exemplaires à l'adresse que nous vous communiquerons par mail : (si il vous manque des pièces nous contacter pour la procédure, ce n'est pas un obstacle) :***

- La convention d'honoraires signée

- Votre carte d'identité, ou votre passeport ou votre livret de famille si vous avez des enfants jeunes,

- Votre titre de propriété ou vos impôts fonciers si vous êtes propriétaire, une quittance de loyer si vous êtes locataire,

- Votre contrat d'électricité ou, à défaut, une ancienne et une nouvelle facture,

- Tout échange de courrier avec ENEDIS ou le poseur ; bien penser à signer vos courriers recommandés de refus ou de demande de dépose, et joindre copie de l'accusé de réception ou de la preuve de dépôt si vous ne l'avez pas encore reçu.

- Une lettre explicative, signée, dans laquelle vous préciserez : vos noms et prénom, votre adresse, votre numéro de téléphone, votre adresse mail, la localisation de votre compteur (intérieur , extérieur, limite de propriété...) Vous y relaterez également tout élément important que vous souhaiteriez transmettre à Maître RAFFIN concernant votre cas personnel.

Joindre à votre dossier un chèque de 40 € à l'ordre de Me RAFFIN et 5 € à 10 € en espèces pour participer à la caisse des dépens que le collectif aura à assurer lors de la délivrance de l'assignation.